

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE

Calanques



CLASSIQUE

23 au 25 mai

2014

6^e EDITION

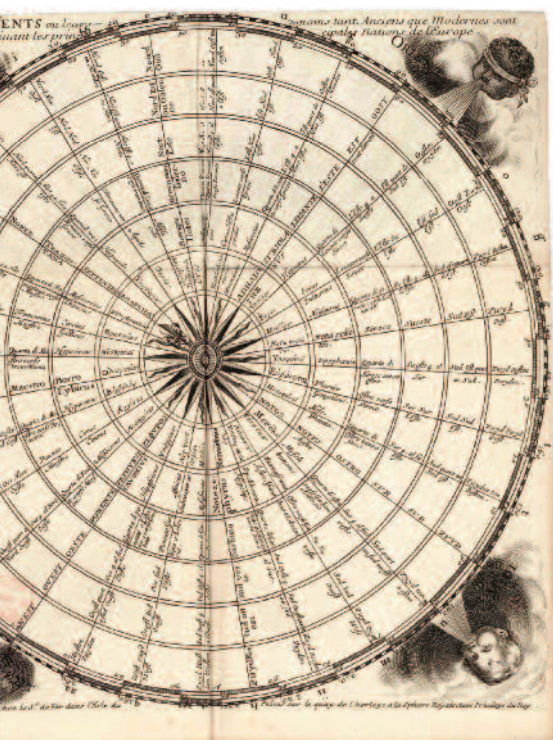


RÉGATE DE YACHTS DE TRADITION
— en rade de La Ciotat —
Village ouvert au public - Animations gratuites

La SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE

Située au cœur du Vieux-Port, la **Société Nautique de Marseille** a été créée en 1887.

Elle est historiquement le deuxième club de voile de France et s'est développée en suivant deux axes fondamentaux : l'organisation de régates et de manifestations nautiques, et la gestion de places de port.



La "CALANQUES CLASSIQUE"

Le Thème

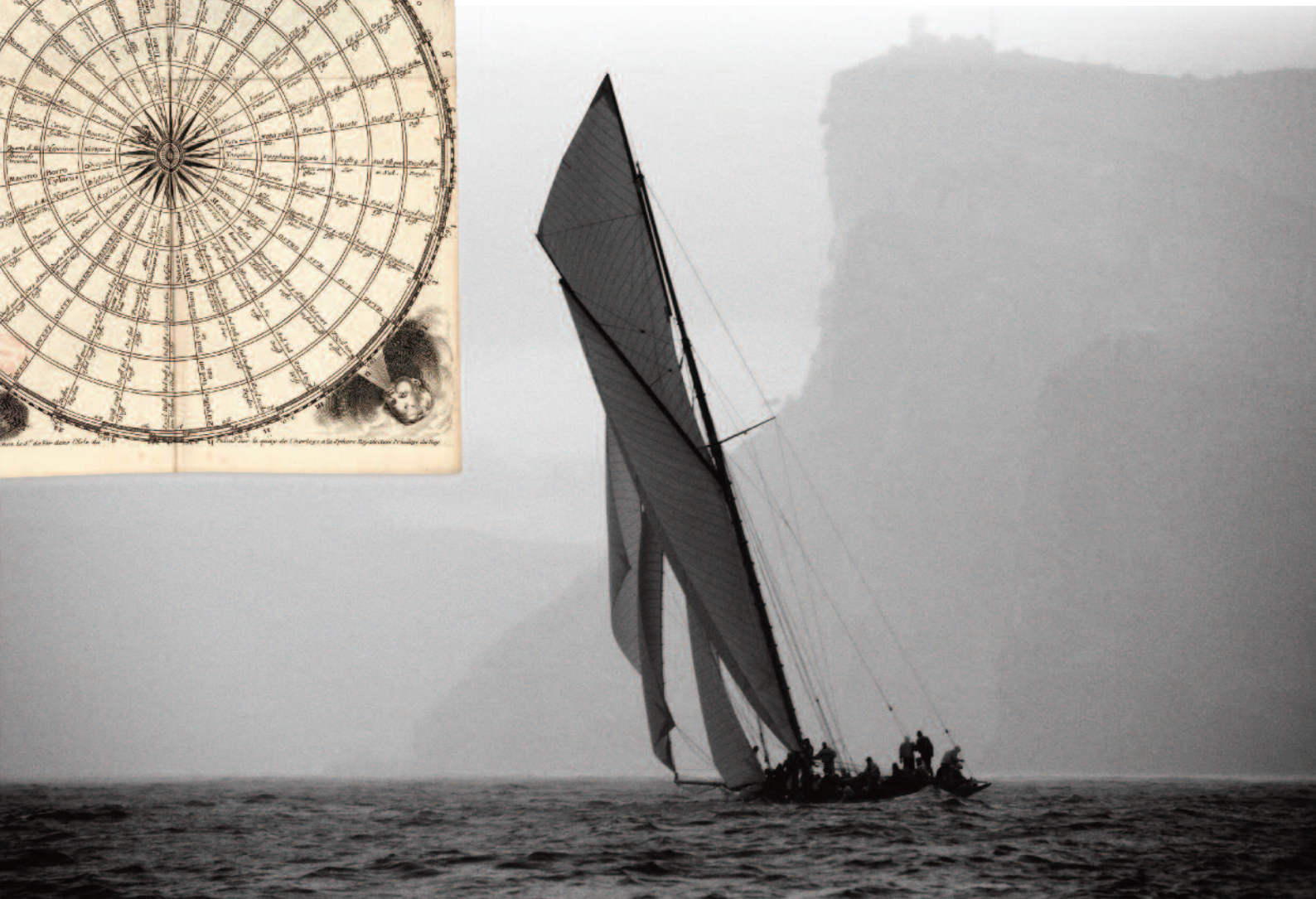
Les thèmes fondateurs de la "Calanques-Classique" sont la mise en valeur du patrimoine flottant des bateaux de tradition et du patrimoine environnemental des Calanques. Le tout dans un esprit de grande convivialité propres aux gens de mer.

L'édition 2014, la sixième, non seulement ne dérogera pas à ces valeurs, mais bien au contraire nous espérons les renforcer au fil des ans.

Patrimoine Flottant

Les bateaux classique ou bateaux de tradition sont une véritable **mémoire flottante** du savoir-faire des architectes et charpentiers de la première moitié du XXe siècle, époque connue sous le nom "d'âge d'or du yachting".

Une partie de cette flotte a été rassemblée près du Pavillon de la Société Nautique de Marseille et offre tout le long de l'année au regard du public Marseillais mais aussi des nombreux visiteurs de la cité Phocéenne plus d'une trentaine de bateaux de grande qualité.





Patrimoine Environnemental

La régata, en passant devant les calanques de calcaire blanche de **Sormiou**, en naviguant au plus près des falaises du **Devenson**, de **Sugiton**, **Port Miou** ou **d'En Vau** et en longeant les falaises ocre du **Cap Canaille** est une invitation à contempler des paysages naturels magnifiques permettant à chacun d'apprécier à sa juste valeur un patrimoine naturel exceptionnel.

Patrimoine Culturel et Historique

Déjà en 1910, **Alphonse Cyprien Fabre**, Président de La Nautique, devient un ardent défenseur des calanques et invite **Frédéric Mistral** à le rejoindre dans son combat pour la protection de ce patrimoine environnemental :

« Je suis donc navré autant que vous, de voir que l'utilitarisme est en train de détruire cet admirable coin de la côte... La beauté du pays est le patrimoine de sous ses habitants... ».

Grâce à cette mobilisation, l'administration a refusé par la suite l'exploitation des carrières dans les calanques. Ainsi **Port Pin** et **En Vau** ont été sauvés.

Textes tirés du livre : « Aurette et Aurasso » de A.C. Fabre en 1910

Patrimoine Industriel et Humain

Passé le **Cap Canaille** et **l'Île Verte**, c'est l'arrivée dans le **Port Vieux de La Ciotat**, à proximité de l'immense grue des chantiers navals, symbole d'une activité humaine intense aujourd'hui révolue mais diversifiée de nos jours qui occupent l'espace industriel et la vieille ville toujours vibrante de ses nombreux commerces.

Grâce à la collaboration étroite de la **Sémidep**, du **Conseil Général** et de la Mairie de **La Ciotat**, des espaces d'amarrages sécurisés adaptés aux plus grosses unités et des espaces de convivialité au cœur du **Port Vieux** seront dédiés à la manifestation.

Le nom «Calanques-Classique» est une marque déposée en novembre 2008



PROGRAMME 2014

JEUDI 22 MAI

9h00 à 18h00

- Confirmation des inscriptions et contrôle des bateaux

19h00

- Cocktail d'ouverture à la SNM

VENDREDI 23 MAI

11h00

- Mise à disposition en mer
(MARSEILLE/LA CIOTAT)

19h00

- Cocktail
- Remise du trophée du Patrimoine.

SAMEDI 24 MAI

11h00

- Mise à disposition en mer
(LA CIOTAT/LA CIOTAT)

19h30

- Soirée des équipages.
- Remise du Prix de la Ville de LA CIOTAT

DIMANCHE 25 MAI

11h00

- Mise à disposition en mer
(LA CIOTAT/MARSEILLE)

18h00

- Cocktail Remise des Prix à la SNM.

Programme susceptible d'être modifié



AVIS DE COURSE



I. L'ORGANISATION

La Régate est organisée par la **Société Nautique de Marseille**, en partenariat avec le CIM, l'AFYT, de la FFV et de la Ville de La Ciotat.

II. DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT

Les courses auront lieu du Vendredi 23 mai au Dimanche 25 mai 2014.

III. RÉGLEMENTS

L'épreuve est régie par les textes suivants :

- Règles de Courses à la Voile 2013-2016 et les prescriptions FFV
- Règles de la jauge CIM pour les yachts d'époque et classiques
- Règles de la jauge IRC pour les « Spirit of Tradition »
- Le présent avis de course
- Les instructions de course

Chaque règle énoncée ci-dessus prévaut sur la précédente. Les concurrents doivent remplir les conditions d'admissibilité de l'Annexe 2 des règles de l'ISAF (Code d'admissibilité). Les concurrents étrangers doivent avoir une assurance Responsabilité Civile pour les régates.

Les voiliers doivent être des monocoques conformes aux règles d'armement et de sécurité prescrites par l'administration maritime. Un numéro de voile est obligatoire pour tout bateau.

IV. CLASSES ADMISES

L'épreuve est ouverte aux voiliers de tradition jaugés CIM, d'Époque, Classique et Esprit de Tradition.

Les Esprit de Tradition jaugés CIM seront acceptés en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux voiliers d'Époque et Classique.

Le comité d'organisation privilégiera les bateaux faisant preuve à l'évidence d'une allure et d'une apparence classique.

Sagissant d'une course sur invitation, conformément à la règle ISAF n° 76, l'autorité organisatrice, pourra rejeter l'inscription d'un bateau ou exclure un concurrent.

Les voiliers devront être conformes à la réglementation de la 5^e catégorie de navigation minimum. Les classes seront composées suivant le nombre de bateaux inscrits.

La liste des concurrents par classe et le pavillon de course correspondant seront affichés **au plus tard à 10 heures le Vendredi 23 mai 2014 au secrétariat de la Société Nautique de Marseille.**



V. PUBLICITÉ

La régata est classée en catégorie C de l'annexe I des RCV 2013-2016.

VI. INSCRIPTION

Pour être accepté, le dossier de préinscription devra obligatoirement être composé de la façon suivante :

- Bulletin de préinscription dûment rempli, (sauf la liste d'équipage qui devra être complétée à l'inscription).
- Certificat de jauge CIM 2014 ou certificat de jauge IRC 2014 pour les « Spirit of Tradition ».

Le dossier devra parvenir au secrétariat de la Société Nautique de Marseille Pavillon Flottant avant le 30 avril 2014 date de rigueur. L'inscription définitive aura lieu le 22 mai 2014 de 9h00 à 18h00 au secrétariat de la Société Nautique de Marseille.

Vous devrez accomplir les formalités suivantes :

- compléter la liste d'équipage,
- présenter les licences 2014 portant le cachet médical,
- présenter l'attestation d'assurance du bateau,
- signer la déclaration d'acceptation et de respect des règles régissant l'épreuve.

Inscriptions en ligne possible sur le site :
www.lanautique.com

VII. FRAIS D'INSCRIPTION

- 100 euros pour les bateaux < à 10 m.
(inclus invitations soirée des équipages pour 5 personnes)
- 150 euros pour les bateaux de 10 à 15 m.
(inclus invitations soirée des équipages pour 8 personnes)
- 200 euros pour les bateaux de 15 à 20 m.
(inclus invitations soirée des équipages pour 12 personnes)
- 250 euros pour les bateaux > à 20 m.
(inclus invitations soirée des équipages pour 17 personnes)

VIII. CLASSEMENTS

Le classement sera établi en temps compensé, temps sur distance pour les bateaux de jauge CIM, temps sur temps pour les « Spirit of Tradition ».

IX. ÉQUIPAGE

Les changements d'équipage devront être notifiés par écrit au comité de course avant chaque course, accompagnés des licences 2014 portant le cachet médical.





X. CONTRÔLES

Les voiliers pourront être contrôlés pendant toute la durée de l'événement.

XI. PLACES AU PORT

Les voiliers inscrits seront amarrés gratuitement à la SNM du mercredi 21 au vendredi 23 mai 2014 et du dimanche 25 au lundi 26 mai 2014 et à La Ciotat les 23 et 24 mai 2014.

Les amarrages seront occupés sous l'entière responsabilité du capitaine de chaque embarcation.

XII. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront à la disposition des concurrents au secrétariat de l'organisation, lors de l'inscription.

Elles seront remises après vérification de tous les documents requis pour le dossier d'inscription (paragraphe 6).

XIV. RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS ET DES ORGANISATEURS

Le chef de bord est, au regard de l'article 69 de l'ISAF, responsable de la tenue de son équipage pendant toute la durée de la course. La responsabilité des organisateurs se limite à assurer la régularité sportive des courses.



INSCRIPTION

REPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

NOM DU PROPRIÉTAIRE

PRÉNOM

N° DE LICENCE DU PROPRIÉTAIRE

ADRESSE

PAYS

TÉLÉPHONE E-MAIL

TYPE DE BATEAU

NATIONALITÉ

NOM OFFICIEL DU BATEAU

LONGUEUR (M) LARGEUR (M) TIRANT D'EAU (M)

N° DE VOILE

CLUB

JAUGE ENTOURER LA LIGNE CORRESPONDANTE ET COMPLÉTER **CIM** **IRC**

JOINDRE COPIE DU CERTIFICAT DE JAUGE 2014

L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT D'UTILISER GRATUITEMENT SUR TOUS SUPPORTS LES IMAGES FAITES PENDANT LA "CALANQUES CLASSIQUE".

J'ACCEPTÉ DE ME SOUMETTRE AUX RÈGLES DE COURSE DE L'ISAF EN APPLICATION À CETTE DATE ET À TOUTES LES AUTRES RÈGLES QUI RÉGISSENT CETTE ÉPREUVE.

DATE

SIGNATURE

MERCI D'IMPRIMER ET DE RENDRE CE BULLETIN COMPLÉTÉ IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 30 Avril 2014

À LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE - PAVILLON FLOTTANT - QUAI DE RIVE-NEUVE 13007 MARSEILLE

OU PAR MAIL À REGATE@LANAUTIQUE.COM

INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA SNM WWW.LANAUTIQUE.COM





SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE

Société Nautique de Marseille
Pavillon Flottant - Quai Rive Neuve 13007 Marseille
Tél. 04 91 54 32 03 - Fax 04 91 33 41 03
www.lanautique.com - regate@lanautique.com

Pôle Voiliers de Tradition
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE

